

COMMISSION PERMANENTE SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

RECOMMANDATIONS PORTANT SUR LE PTI 2012-2014

La Commission remercie le Service des finances et toutes les unités administratives qui ont présenté leur programme triennal d'immobilisations (PTI) pour la pertinence des documents déposés et présentés à la commission et la qualité des réponses apportées aux questions des commissaires et souligne qu'elle aurait apprécié la présence du président ou d'un membre du comité exécutif à l'une ou l'autre des séances de la commission.

La commission fait les recommandations suivantes aux conseils municipal et d'agglomération :

Adoption du PTI

R-1

Que les conseils adoptent les prévisions du PTI 2012-2014 de la Ville de Montréal.

R-2

Que les conseils adoptent les PTI des unités administratives entendues par la commission :

- Service du développement et des opérations;
- Service de l'eau;
- Muséums nature;
- Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles;
- Service des technologies de l'information;
- Société du parc Jean-Drapeau

Recommandations générales

R-3

Que l'administration s'assure, pour les prochains exercices, que les présentations faites à la commission par les diverses unités administratives présentent l'évolution de leurs investissements sur une base pluriannuelle de dix ans incluant les années antérieures et postérieures à la période couverte par le PTI.

R-4

Que l'administration se donne comme objectif à court, moyen et long terme d'affecter le tiers du PTI à des projets de développement et les deux tiers à des projets de protection et de réhabilitation.

R-5

Que l'administration poursuive ses efforts pour augmenter le paiement au comptant des dépenses d'immobilisations.

R-6

Que l'administration s'assure d'une gestion du PTI qui vise la diminution, à long terme, de la dette de la Ville et de l'agglomération en tenant compte de la situation actuelle et future des régimes de retraite à la Ville de Montréal.

R-7

Que l'administration étudie les divers aspects liés au report des montants du PTI non dépensés par les arrondissements et à leur étalement sur une période de trois ans, notamment l'impact de ces reports sur le poids de la dette et

Que le Service des finances, pour les dépenses en immobilisations, puisse démontrer au PTI les sommes exclusivement destinées aux arrondissements et

Que l'administration, après dix ans d'existence de la Ville actuelle, amorce une réflexion sur la dotation du PTI des arrondissements en fonction de leurs nouvelles réalités.

R-8

Que l'administration poursuive la recherche de nouvelles sources de financement de ses investissements autres que les programmes de subventions existants et évalue le recours à de nouvelles options de financement impliquant d'autres partenaires publics, privés et associatifs dans le but de limiter la pression sur le fardeau fiscal global de la population.

R-9

Que l'administration poursuive ses représentations auprès des deux niveaux de gouvernement et auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans le but d'augmenter les revenus de la Ville et de financer le Plan de transport, notamment par l'augmentation de la taxe sur l'essence, l'instauration d'un péage régional et l'application de la nouvelle taxe sur les véhicules immatriculés à l'ensemble du territoire de la CMM.

Recommandations particulières

R-10

Que le Service du développement et des opérations s'assure de calculer les retombées fiscales et non fiscales des projets financés par le Fonds d'investissement et en fasse état annuellement à la Commission sur les finances et l'administration lors de l'étude publique du PTI et

Que l'administration poursuive ses démarches auprès du gouvernement du Québec pour assurer le maintien du financement du Fonds d'investissement.

R-11

Que la Direction des stratégies et transactions immobilières ait recours à la méthode d'analyse de la valeur dans la détermination de ses choix immobiliers et entreprenne une réflexion sur la gestion de ses actifs excédentaires.

R-12

Que le Service de l'eau, en accord avec les orientations de ses projets d'investissements, procède rapidement à la mise en place des équipements de mesure de la consommation chez les plus gros utilisateurs d'eau parmi les industries, les commerces et les institutions (ICI) sur le territoire de l'agglomération.

R-13

Que le Service de l'eau poursuive le travail de priorisation quant à la construction des bassins de rétention sur le territoire et qu'il poursuive son travail de coordination avec les arrondissements pour une meilleure planification lors des travaux sur les conduites secondaires et le pavage de la chaussée dans le but de réduire les délais de réalisation pour le bénéfice des citoyens.

R-14

Que, dans un objectif de simplification et d'efficacité, le Service des technologies de l'information s'assure de mettre en place les mécanismes de suivi et de contrôle périodique appropriés dans la réalisation du projet de Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), et travaille en collaboration avec la Société de transport de Montréal (STM) dans le dossier du déploiement du SÉRAM dans le réseau du métro.

R-15

Que la Ville de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau et les Muséums nature poursuivent leurs représentations auprès des gouvernements du Québec et du Canada pour le financement de leurs investissements en préparation des événements de 2017, date du 375^e anniversaire de Montréal, du 150^e anniversaire du Canada et du 50^e anniversaire d'Expo 67.

R-16

De réitérer la recommandation déjà formulée par la commission à l'automne 2010 à l'effet de mandater la Direction générale:

- pour mettre en œuvre une stratégie visant la réduction graduelle, mais significative, sur une période de trois ans du nombre d'années-personnes imputées au Programme triennal d'immobilisations (PTI), de façon à ne permettre ce recours que dans des situations exceptionnelles;
- pour justifier la pertinence et d'évaluer la nécessité du nombre actuel de postes imputées au Programme triennal d'immobilisation (PTI) afin de ne pas transférer automatiquement ces postes au budget de fonctionnement dans les trois prochaines années.

Les recommandations de la commission ont été adoptées à l'unanimité à l'exception de R-1 et R-2 (dissidence de M. Lampron) et de R-9 et R-15 (dissidence de M. McQueen).

- M. Lampron a appuyé les recommandations **R-8**, **R-12** et **R-14** tout en soulignant son intention de les commenter dans un rapport minoritaire.
- M. Coutu a appuyé la recommandation **R-14** tout en soulignant son intention de la commenter dans un rapport minoritaire.
- M. McQueen a aussi fait état de son intention de déposer un rapport minoritaire.

Adopté le 21 septembre 2011